



ORGANISATION EUROPEENNE
ET MEDITERRANEENNE
POUR LA PROTECTION DES PLANTES

EUROPEAN AND MEDITERRANEAN
PLANT PROTECTION
ORGANIZATION

OEPP

Service d'Information

No. 9 PARIS, 2022-09

Général

- [2022/181](#) Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP
- [2022/182](#) Des fiches informatives dynamiques, nouvelles et révisées, sont disponibles dans Eppo Global Database
- [2022/183](#) Nouveaux règlements de l'UE
- [2022/184](#) Mise à jour sur la plateforme OEPP sur l'analyse du risque phytosanitaire et bulletin d'information
- [2022/185](#) FinnPRIO-Explorer : un nouvel outil pour explorer les priorités en matière d'organismes nuisibles établies pour la Finlande

Ravageurs

- [2022/186](#) Nouveau foyer d'*Anoplophora glabripennis* en Suisse
- [2022/187](#) Mise à jour sur la situation de *Agrilus planipennis* en Ukraine
- [2022/188](#) Nouvelles découvertes de *Bactrocera dorsalis* en Italie
- [2022/189](#) Interceptions de *Bactrocera dorsalis* en France
- [2022/190](#) Premier signalement de *Pochazia shantungensis* en Italie
- [2022/191](#) Premier signalement de *Graphocephala versuta* en Algérie et dans la région OEPP
- [2022/192](#) Organismes nuisibles interceptés au cours des inspections de bagages en Campania (Italie)

Maladies

- [2022/193](#) Prospections sur les organismes de quarantaine de la pomme de terre en Norvège
- [2022/194](#) Premier signalement de *Ralstonia pseudosolanacearum* en Italie
- [2022/195](#) Mise à jour sur la situation de *Ralstonia pseudosolanacearum* en Allemagne
- [2022/196](#) Premier signalement du cotton leaf curl Gezira virus en Belgique
- [2022/197](#) Études sur les adventices-hôtes du tomato brown rugose fruit virus

Plantes envahissantes

- [2022/198](#) *Ageratina adenophora* (Asteraceae) dans la région OEPP : addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP
- [2022/199](#) Premier signalement de *Sida rhombifolia* en Italie
- [2022/200](#) Premier signalement de *Sphaeralcea bonariensis* en Italie et dans la région méditerranéenne
- [2022/201](#) Premier signalement de *Gymnocoronis spilanthoides* en France
- [2022/202](#) *Solanum viarum* ajouté à la Liste d'observation de l'OEPP
- [2022/203](#) Espèces d'arbres exotiques envahissants en Italie

2022/181 Nouvelles données sur les organismes de quarantaine et les organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP

En parcourant la littérature, le Secrétariat de l'OEPP a extrait les nouvelles informations suivantes sur des organismes de quarantaine et des organismes nuisibles de la Liste d'Alerte de l'OEPP (ou précédemment listés). La situation de l'organisme concerné est indiquée en gras, dans les termes de la NIMP no. 8.

- **Nouveaux signalements**

Anisandrus maiche (Coleoptera : Scolytinae, réglementé par l'UE en tant que 'Scolytinae non européen') est signalé pour la première fois au Canada. L'insecte a été piégé en juillet 2013 en Ontario (comté de Middlesex) et en 2018 au Québec (Longueuil) au cours d'activités de surveillance réalisées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) (Thurston *et al.*, 2022).

Au Japon, *Anoplophora glabripennis* (Coleoptera : Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois comme étant établi dans la préfecture de Hyogo (Honshu) à l'été 2020 (Akita *et al.*, 2021).

Au Bangladesh, le citrus tristeza virus (*Closterovirus*, CTV - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté sur *Citrus medica* en mars 2019 à Jamalpur (Akhter *et al.*, 2022).

Le grapevine red globe virus (Maculavirus, GRGV) est signalé pour la première fois au Royaume-Uni. Il a été séquencé à partir de feuilles de vigne (*Vitis vinifera*) symptomatiques collectées en août 2019 dans un vignoble du sud de l'Angleterre (Dixon *et al.*, 2022).

Le grapevine red globe virus (Maculavirus, GRGV) est signalé pour la première fois au Portugal. Il a été détecté par séquençage haut débit sur des ceps de vigne présentant une croissance faible et rabougrie. D'autres virus ont également été détectés dans des infections en mélange (Candresse *et al.*, 2022).

En Pologne, *Metcalfa pruinosa* (Hemiptera : Flatidae) a été trouvé pour la première fois en 2020 et a été confirmé en août 2021 dans la ville de Varsovie (Świerczewski *et al.*, 2022).

Au Mexique, la présence de *Neodiprion abietis* (précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP) avait été suspectée en 1995, mais les activités de surveillance n'avaient alors pas permis de la confirmer. Néanmoins en mai 2016, *N. abietis* a été détecté sur des *Abies concolor* dans la municipalité de Madera (état de Chihuahua). La population de *N. abietis* est encore limitée, mais des modèles ont montré que le climat de la Sierra Madre Occidental, où ses hôtes *Pinus ponderosa*, *P. strobiformis*, et *P. menziesii* sont présents, convient à *N. abietis* (Madera est entouré des montagnes de la Sierra Madre, une chaîne montagneuse qui s'étend sur 1250 km) (González-Gaona *et al.*, 2021).

En Argentine, au cours de prospections sur les espèces de *Phytophthora* dans les sols forestiers de Patagonie, 23 espèces ont été détectées parmi lesquelles *P. kernoviae*, *P. lateralis* et *P. ramorum* (toutes sur la Liste A2 de l'OEPP). Il s'agit du premier signalement de ces trois espèces des Listes OEPP en Argentine (Vélez *et al.*, 2020).

- **Signalements détaillés**

Aux États-Unis, l'apple fruit crinkle viroid (AFCVd, annexes de l'UE) avait déjà été détecté sur des plaqueminiers (*Diospyros kaki*) asymptomatiques dans l'état de Georgia. Une prospection a montré qu'en Florida l'AFCVd est présent sur *D. kaki*, ainsi que sur l'espèce

native *Diospyros virginiana*. Il s'agit du premier signalement de l'AFCVd sur *D. virginiana* (Velez-Climent *et al.*, 2022).

En Argentine, *Diaphorina citri* (vecteur de 'Candidatus Liberibacter asiaticus' - Hemiptera : Liviidae - Liste A1 de l'OEPP) a été détecté dans les provinces de Tucumán et de Catamarca, respectivement en mars et en septembre 2022. Des mesures officielles sont appliquées pour lutter contre le ravageur (Senasa, 2022).

Lycorma delicatula (Hemiptera : Fulgoridae - Liste A1 de l'OEPP) est désormais établi dans le Massachusetts (États-Unis). Un spécimen mort a été trouvé près de Boston en 2018, puis des spécimens vivants ont été trouvés dans plusieurs parties de l'état au cours de l'été et de l'automne 2020. En date d'août 2022, *L. delicatula* a été trouvé dans plusieurs comtés (Berkshire, Bristol, Dukes, Essex, Franklin, Hampden, Hampshire, Middlesex, Norfolk, Plymouth, Suffolk, Worcester) et des populations établies sont signalées dans les villes de Fitchburg, Shrewsbury et Springfield. Le grand public est encouragé à signaler toute observation du ravageur (Massachusetts Department of Agricultural Resources, 2022).

L. delicatula est également jugé établi dans plusieurs comtés de l'état de New York. Le ravageur a été observé pour la première fois à Staten Island en août 2020, et des populations ont depuis été signalées dans tous les arrondissements de la ville de New York, ainsi qu'à Long Island, Port Jervis, Sloatsburg, Orangeburg, Ithaca, Binghamton, Middletown, Newburgh, Highland, et en septembre 2022 dans la région de Buffalo (New York State Department of Agriculture and Markets, 2022).

Au Mexique, *Scirtothrips dorsalis* (Thysanoptera : Thripidae - Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois dans des parcelles de myrtiliers (*Vaccinium* spp.) de l'état de Michoacan. Murillo-Hernández *et al.* (2022) ont détecté ce thrips dans plusieurs localités de l'état voisin de Colima au cours de prospections en mars-avril 2021. Ce thrips cause des dégâts économiques dans les vergers de limettier mexicain (*Citrus aurantiifolia*).

Aux États-Unis, le chancre des agrumes causé par *Xanthomonas citri* pv. *citri* (Liste A1 de l'OEPP) a été trouvé dans l'état de Georgia. La bactérie a été détectée dans une plantation commerciale d'agrumes du comté de Decatur. L'identité du pathogène a été confirmée en juin 2022. Des prospections seront menées pour déterminer l'étendue de la maladie (Georgia Department of Agriculture, 2022).

- Sources:**
- Akhter M, Monirul Hasan Tipu M, Rahman M, Islam R, Faruk M, Nakahara KS (2022) First report of Citrus tristeza virus in Bangladesh. *Australasian Plant Disease Notes* 17(12). <https://doi.org/10.1007/s13314-022-00457-z>
 - Akita K, Katô T, Yanagi T, Kubota K (2021) Reports of the alien species *Anoplophora glabripennis* (Motschulsky, 1853) (Coleoptera, Cerambycidae) found in Hyogo pref, Japan. *Gekkan-Mushi* 601, 41-45 (in Japanese).
 - Candresse T, Faure C, Marais A (2022) First report of grapevine red globe virus (GRGV) and grapevine rupestris vein feathering virus (GRVfV) infecting grapevine (*Vitis vinifera* L.) in Portugal. *Plant Disease* (early view) <https://doi.org/10.1094/PDIS-06-22-1326-PDN>
 - Dixon M, Fowkes A, Hogan C, Adams I, McCreig S, Pufal H, Ward R., Harju V, Skelton A, Fox A (2022) First report of *Grapevine red globe virus* in grapevine in the United Kingdom. *New Disease Reports* 46, e12118. <https://doi.org/10.1002/ndr2.12118>.
 - Georgia Department of Agriculture, Press release (2022-06-14) Citrus Canker detected in Georgia. <https://agr.georgia.gov/citrus-canker-detected-in-georgia.aspx>
 - González-Gaona E, Gómez-Nisino A, De Lira-Ramos KV, Rodríguez-Cruz YE, Olivo-Martínez JA, Rascón-Mendoza AA, Sánchez-Martínez G (2021) Primer registro documentado de *Neodiprion abietis* (Harris, 1841) (Hymenoptera: Diprionidae)

- para México. *Revista Mexicana de Ciencias Forestales* 12, e21.
<https://doi.org/10.29298/rmcf.v12i64.837>
- Massachusetts Department of Agricultural Resources.
 - Press Release (2022-09-08) State Agricultural Officials ask residents to report sightings of the invasive spotted lanternfly. <https://www.mass.gov/news/state-agricultural-officials-ask-residents-to-report-sightings-of-the-invasive-spotted-lanternfly>
- Confirmed sightings of spotted lanternfly (2022-08-04)
<https://massnrc.org/pests/pestFAQsheets/spottedlanternfly.html#currentdistro>
- Murillo-Hernández JE, Illescas-Riquelme CP, López-Lima D, Manzanilla-Ramírez MÁ (2022) Incidencia y daños de *Scirtothrips dorsalis* en plantaciones de limón mexicano en Colima, México. *Southwestern Entomologist* 47(1), 211-214.
- New York State Department of Agriculture and Markets (2022-09-09). Spotted Lanternfly Population Found in the Buffalo Area - Public Asked to Report Sightings to the Department <https://agriculture.ny.gov/news/state-agriculture-department-asks-residents-be-lookout-spotted-lanternfly-western-new-york>
- Senasa (Servicio Nacional de Sanidad y Calidad Agroalimentaria - Argentina)
 - Press Release (2022-09-16) Plan de Contingencia por detección de *Diaphorina citri* en la provincia de Catamarca <https://www.argentina.gob.ar/noticias/plan-de-contingencia-por-deteccion-de-diaphorina-citri-en-la-provincia-de-catamarca>
- Press Release (2022-03-25) Se extienden los monitoreos intensivos en busca de *Diaphorina citri* en Tucumán.
- Świerczewski D, Woźnica AJ, Smulski T, Stroiński A (2022) First report of the Nearctic planthopper *Metcalfa pruinosa* (Say, 1830) in Poland, its current status and potential threats (Hemiptera: Fulgoromorpha: Flatidae). *Journal of Plant Protection Research* 62(3), 238-246. <https://doi.org/10.24425/jppr.2022.142130>
- Thurston GS, Slater A, Nei I, Roberts J, McLachlan Hamilton K, Sweeney JD, Kimoto T (2022) New Canadian and provincial records of Coleoptera resulting from annual Canadian Food Inspection Agency surveillance for detection of non-native, potentially invasive forest insects. *Insects* 13, 708.
<https://doi.org/10.3390/insects13080708>
- Vélez ML, La Manna L, Tarabini M, Gomez F, Elliott M, Hedley PE, Cock P, Greslebin A (2020) *Phytophthora austrocedri* in Argentina and co-inhabiting *Phytophthoras*: roles of anthropogenic and abiotic factors in species distribution and diversity. *Forests* 11(11), 1223. <https://doi.org/10.3390/f11111223>
- Velez-Climent M, Soria P, Dey KK, Mou DF, McVay J, Bahder B (2022) Detection and characterization of viruses and viroids in *Diospyros* species from Florida, USA. *Plant Health Progress* (early view). <https://doi.org/10.1094/PHP-12-21-0144-RS>

Mots clés supplémentaires : signalements détaillés, nouveaux signalements

Codes informatiques : AFCVDO, ANIDMA, ANOLGL, CTV000, GNORAB, GRGV00, LYCORMA, METFPR, NEODAB, PHYTKE, PHYTLA, PHYTRA, SCITDO, XANTCI, AR, BD, CA, GB, JP, MX, PL, PT, TT, US

2022/182 Des fiches informatives dynamiques, nouvelles et révisées, sont disponibles dans EPPO Global Database

Le Secrétariat de l'OEPP a commencé la révision des fiches informatives de l'OEPP sur les organismes nuisibles recommandés pour la réglementation et la préparation de nouvelles fiches. Ce projet est soutenu par une convention de subvention de l'UE. Cette révision est l'occasion de créer des fiches informatives dynamiques dans EPPO Global Database, dans lesquelles les sections sur l'identité de l'organisme, ses plantes-hôtes et sa répartition géographique sont générées automatiquement par la base de données. Ces fiches informatives dynamiques remplaceront progressivement les fiches PDF qui se trouvent actuellement dans la base de données. Depuis le précédent rapport (SI OEPP 2022/162), les

fiches informatives OEPP suivantes, nouvelles ou révisées, ont été publiées dans EPPO Global Database :

- Cowpea mild mottle virus. <https://gd.eppo.int/taxon/CPMMV0/datasheet>
- *Gymnosporangium asiaticum*. <https://gd.eppo.int/taxon/GYMNAS/datasheet>
- Impatiens necrotic spot virus. <https://gd.eppo.int/taxon/INSV00/datasheet>
- *Keiferia lycopersicella*. <https://gd.eppo.int/taxon/GNORLY/datasheet>
- *Longidorus diadecturus*. <https://gd.eppo.int/taxon/LONGDI/datasheet>
- *Margarodes greeni*. <https://gd.eppo.int/taxon/MARGGR/datasheet>
- *Monochamus maculosus*. <https://gd.eppo.int/taxon/MONCMC/datasheet>
- *Monochamus marmorator*. <https://gd.eppo.int/taxon/MONCMR/datasheet>
- *Monochamus notatus*. <https://gd.eppo.int/taxon/MONCNO/datasheet>
- *Monochamus obtusus*. <https://gd.eppo.int/taxon/MONCOB/datasheet>
- *Monochamus scutellatus*. <https://gd.eppo.int/taxon/MONCST/datasheet>
- *Monochamus titillator*. <https://gd.eppo.int/taxon/MONCTI/datasheet>
- *Phytophthora kernoviae*. <https://gd.eppo.int/taxon/PHYTKE/datasheet>

Source: Secrétariat de l'OEPP (2022-09).

Mots clés supplémentaires : publication

Codes informatiques : CPMMV0, GNORLY, GYMNAS, INSV00, LONGDI, MARGGR, MONCMC, MONCMR, MONCNO, MONCOB, MONCST, MONCTI, PHYTKE

2022/183 Nouveaux règlements de l'UE

Les mesures officielles visant à éradiquer et à empêcher la dissémination des organismes de quarantaine suivants dans l'Union européenne ont été récemment révisées :

- *Clavibacter sepedonicus* (Liste A2 de l'OEPP),
- *Globodera pallida* et *Globodera rostochiensis* (tous deux sur la Liste A2 de l'OEPP),
- Grapevine flavescence dorée phytoplasma (Liste A2 de l'OEPP) et son vecteur *Scaphoideus titanus*,
- *Ralstonia solanacearum* sensu stricto (Liste A2 de l'OEPP),
- *Synchytrium endobioticum* (Liste A2 de l'OEPP).

De nouveaux règlements ont également été adoptés pour éradiquer et prévenir la dissémination des organismes nuisibles suivants :

- *Meloidogyne graminicola* (Liste d'Alerte de l'OEPP),
- rose rosette virus (*Emaravirus rosae*, RRV- Liste A1 de l'OEPP) et son vecteur *Phyllocoptes fructiphilus* (Liste A1 de l'OEPP).

Un nouveau règlement a été adopté pour mettre en place des mesures visant à contenir *Ceratocystis platani* (Liste A2 de l'OEPP).

Source: Règlement d'exécution (UE) 2022/1192 de la Commission du 11 juillet 2022 établissant des mesures destinées à éradiquer *Globodera pallida* (Stone) Behrens et *Globodera rostochiensis* (Wollenweber) Behrens et à prévenir leur propagation. OJL 185, 12-26. ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1192/oj
Règlement d'exécution (UE) 2022/1193 du 11 juillet 2022 établissant des mesures destinées à éradiquer *Ralstonia solanacearum* (Smith 1896) Yabuuchi et al. 1996 emend. Safni et al. 2014 et à prévenir sa propagation. OJL 185, 27-46. ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1193/oj
Règlement d'exécution (UE) 2022/1194 du 11 juillet 2022 établissant des mesures destinées à éradiquer *Clavibacter sepedonicus* (Spieckermann & Kotthoff 1914)

- Nouioui et al. 2018 et à prévenir sa propagation. *OJL* 185, 47-64. ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1194/oj
- Règlement d'exécution (UE) 2022/1195 du 11 juillet 2022 établissant des mesures destinées à éradiquer *Synchytrium endobioticum* (Schilbersky) Percival et prévenir sa propagation. *OJL* 185, 65-76. ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1195/oj
- Règlement d'exécution (UE) 2022/1265 du 20 juillet 2022 établissant des mesures destinées à prévenir l'introduction et la propagation sur le territoire de l'Union du virus de la rosette de la rose. *OJL* 192, 14-16. ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1265/oj
- Règlement d'exécution (UE) 2022/1372 du 5 août 2022 concernant les mesures provisoires visant à prévenir l'entrée, la circulation, la dissémination, la multiplication et la libération de *Meloidogyne graminicola* (Golden et Birchfield) dans l'Union. *OJL* 206, 16-27. ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1372/oj
- Règlement d'exécution (UE) 2022/1629 du 21 septembre 2022 établissant des mesures d'enrayement de *Ceratocystis platani* (Walter) Engelbrecht & Harrington dans certaines zones délimitées. *OJL* 245, 14-26. ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1629/oj
- Règlement d'exécution (UE) 2022/1630 du 21 septembre 2022 établissant des mesures d'enrayement du Grapevine flavescence dorée phytoplasma (phytoplasme de la flavescence dorée de la vigne) dans certaines zones délimitées. *OJL* 245, 27-44. ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1630/oj

Mots clés supplémentaires : UE, réglementation

Codes informatiques : CERAFF, CORBSE, HETDPA, HETDRO, MELGGC, PHYP64, RALSSL, RRV000, SCAPLI, SYNCEN, EU

2022/184 Mise à jour sur la plateforme OEPP sur l'analyse du risque phytosanitaire et bulletin d'information

L'objectif de la plateforme OEPP sur l'analyse du risque phytosanitaire ('EPPO Platform on PRAs') est de fournir un portail unique pour toutes les analyses du risque phytosanitaire sur les organismes nuisibles et les marchandises pertinentes pour la région OEPP. Les ONPV des pays membres de l'OEPP et les agences nationales impliquées dans des activités d'ARP sont encouragées à charger leurs informations relatives à l'ARP sur la plateforme OEPP. Tous les types d'évaluations du risque sur tout type d'organisme nuisible peuvent être soumis, en anglais ou dans toute autre langue nationale.

La plateforme OEPP sur l'ARP est régulièrement mise à jour avec de nouveaux documents. En date de septembre 2022, plus de 1800 documents sont disponibles.

Un bulletin d'information spécifique a récemment été élaboré. Il est envoyé (gratuitement) le premier de chaque mois à toute personne intéressée. Le bulletin liste les analyses du risque phytosanitaire et documents pertinents qui ont été publiés sur la plateforme OEPP dans le mois précédent. Vous pouvez vous inscrire sur la page suivante : <https://pra.eppo.int/newsletter>

Source: Secrétariat de l'OEPP (2022-09).
EPPO Platform on PRAs. <https://pra.eppo.int>

Mots clés supplémentaires : base de données, ARP

2022/185 FinnPRIO-Explorer : un nouvel outil pour explorer les priorités en matière d'organismes nuisibles établies pour la Finlande

L'Autorité alimentaire de Finlande a publié une application Internet qui permet d'explorer les évaluations réalisées à l'aide du modèle FinnPRIO (qui permet de classer les organismes nuisibles non natifs des plantes en fonction du risque qu'ils présentent pour la santé des végétaux). L'application s'appelle FinnPRIO-Explorer et son objectif principal est de faciliter l'utilisation des évaluations FinnPRIO dans le cadre des décisions de gestion du risque, par exemple l'allocation de ressources pour la surveillance.

Dans l'application, les organismes nuisibles à visualiser peuvent être sélectionnés en fonction, par exemple, de leur statut de quarantaine et du secteur de production végétale menacé. Les statistiques récapitulatives des scores qui reflètent les probabilités d'entrée, d'établissement et de dissémination, l'ampleur des impacts, les possibilités de lutte et de gestion de l'organisme peuvent être explorées grâce à des graphiques et des tableaux. En outre, le classement des organismes nuisibles, qui tient compte de l'incertitude des évaluations, est présenté. La version actuelle de l'application contient l'ensemble des 285 évaluations FinnPRIO qui ont été réalisées pour la Finlande.

L'application est disponible sur <https://finnprio-explorer.rahtiapp.fi/> et son code source est publié dans Zenodo (Marinova-Todorova *et al.*, 2022) avec une licence de logiciel libre. Le modèle FinnPRIO est décrit en détail dans Heikkilä *et al.* (2016).

Source: Heikkilä J, Tuomola J, Pouta E, Hannunen S (2016) FinnPRIO: a model for ranking invasive plant pests based on risk. *Biological Invasions* **18**, 1827-1842. <https://doi.org/10.1007/s10530-016-1123-4>

Marinova-Todorova M, Tuomola J, Hannunen S (2022) FinnPRIO-Explorer - A tool for examining assessments made with the FinnPRIO model. Finnish Food Authority, Helsinki, Finland. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7016771>

Mots clés supplémentaires : ARP, modélisation

2022/186 Nouveau foyer d'*Anoplophora glabripennis* en Suisse

En Suisse, *Anoplophora glabripennis* (Coleoptera : Cerambycidae - Liste A2 de l'OEPP) a été trouvé dans plusieurs localités depuis 2011 et a été déclaré éradiqué du pays en décembre 2019 (SI OEPP 2020/005).

L'ONPV de Suisse a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP d'un nouveau foyer dans la municipalité de Zell (canton de Lucerne). En août 2022, un membre du public a signalé un érable (*Acer* sp.) infesté dans son jardin et a envoyé une photo d'un adulte d'*A. glabripennis* aux autorités locales. L'érable infesté a ensuite été abattu, et un autre érable infesté a été trouvé dans un jardin privé voisin. Une larve et un adulte d'*A. glabripennis* ont été capturés. Plus tard en août, un autre adulte a été trouvé et capturé dans un jardin privé à proximité de la première découverte. Des prospections ont été menées et un autre érable infesté avec quatre adultes a été découvert chez un particulier. Une zone délimitée préliminaire a été mise en place. Des prospections sont en cours pour déterminer l'étendue du foyer, notamment à l'aide de chiens renifleurs. Les arbres infestés ont été immédiatement abattus. Les arbres-hôtes asymptomatiques situés dans un rayon de 100 m autour des arbres infestés seront abattus à la fin de la période d'envol du ravageur.

Le statut phytosanitaire d'*Anoplophora glabripennis* en Suisse est officiellement déclaré ainsi : **Présent, en cours d'éradication.**

Source: ONPV de Suisse (2022-09).
Carte de la zone délimitée : https://lawa.lu.ch/-/media/LAWA/Dokumente/Wald/waldschutz/ALB_Karte_Zell_Zonierung.pdf

Photos : *Anoplophora glabripennis*. <https://gd.eppo.int/taxon/ANOLGL/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : ANOLGL, CH

2022/187 Mise à jour sur la situation d'*Agrilus planipennis* en Ukraine

En Ukraine, *Agrilus planipennis* (Coleoptera : Buprestidae - Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en 2019 dans la région de Luhansk (SI OEPP 2019/202, 2020/070) et s'est ensuite disséminé dans la région de Kharkiv (SI OEPP 2021/216).

Dans un récent article basé sur des prospections menées en 2020 et 2021, il est noté qu'en 2020-2021 environ 60 à 90% des frênes (*Fraxinus pennsylvanica* et *F. excelsior*) étaient infestés par *A. planipennis* dans les parcelles qui ont fait l'objet de prospections dans la région de Luhansk, ainsi que dans la région de Kharkiv. Le ravageur est probablement arrivé dans la région de Luhansk au plus tard en 2016-2017. L'espèce native *F. excelsior* est moins sensible à *A. planipennis* que *F. pennsylvanica*. Par contre, lorsque *F. excelsior* est affecté par le dépérissement du frêne causé par *Hymenoscyphus fraxineus* (précédemment sur la Liste d'Alerte de l'OEPP), il devient plus sensible à l'infestation par *A. planipennis*.

Source: Davydenko K, Skrylnyk Y, Borysenko O, Menkis A, Vysotska N, Meshkova V, Olson Å, Elfstrand M, Vasaitis R (2022) Invasion of emerald ash borer *Agrilus planipennis* and ash dieback pathogen *Hymenoscyphus fraxineus* in Ukraine—a concerted action. *Forests* 13(5), 789. <https://doi.org/10.3390/f13050789>

Photos : *Agrilus planipennis*. <https://gd.eppo.int/taxon/AGRLPL/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : AGRLPL, CHAAFR, UA

2022/188 Nouvelles découvertes de *Bactrocera dorsalis* en Italie

Bactrocera dorsalis (Diptera : Tephritidae - Liste A1 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois dans le sud de l'Italie (provinces de Salerno et de Napoli, région Campania) lors d'une prospection officielle en avril 2018 (SI OEPP 2018/215, 2019/096). Un suivi officiel est mené depuis, mais seuls quelques spécimens ont été piégés au cours des années suivantes. Ces découvertes n'ont pas été considérées comme des foyers, mais comme des incursions associées à l'importation de fruits.

En 2022, 90 pièges ont été placés dans la région de Campania. Mi-juin 2022, un *B. dorsalis* mâle a été capturé dans un piège situé dans un jardin d'agrumes à Palma Campania (province de Napoli) dans une zone urbaine. L'échantillonnage des fruits n'a pas révélé de fruits infestés dans ce jardin et aucune larve n'a été trouvée. Des pièges supplémentaires ont été placés dans la zone. En août 2022, d'autres adultes de *B. dorsalis* ont été capturés (15 mâles et 3 femelles au total) dans des pièges placés à 1,6 km au maximum du piège dans lequel le premier mâle avait été capturé en juin. Au cours des 15 premiers jours de septembre 2022, 166 adultes (mâles) ont été capturés dans 28 pièges appâtés au méthyle eugénol et à la torula, tous dans la municipalité de Palma Campania, sauf un à San Gennaro Vesuviano, qui est très proche. Le nombre de pièges en Campania a été porté à 148, dont 64 sur le territoire de Palma Campania. Des mesures officielles ont été prises (récolte et destruction des fruits, interdiction des mouvements de fruits à partir des sites de capture, traitements phytosanitaires, intensification de la prospection) et une zone délimitée sera mise en place. En accord avec le Comité phytosanitaire national, le plan d'urgence et le plan d'action pour *B. dorsalis* sont en cours de mise à jour.

L'origine de ces découvertes n'est pas connue mais on note qu'il existe une importante population d'origine asiatique dans la zone, et ces découvertes pourraient être liées à des fruits infestés rapportés par des voyageurs.

Le statut phytosanitaire de *Bactrocera dorsalis* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV d'Italie (2022-09).

Internet

Servizio Fitosanitario Regionale. Campania. *Bactrocera dorsalis* - mosca orientale della frutta.

<http://agricoltura.regione.campania.it/difesa/bactrocera.html#:~:text=Una%20mosca%20della%20frutta%20invasiva,province%20di%20Napoli%20e%20Salerno>

Photos : *Bactrocera dorsalis*. <https://gd.eppo.int/taxon/DACUDO/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : DACUDO, IT

2022/189 Interceptions de *Bactrocera dorsalis* en France

En France, *Bactrocera dorsalis* (Diptera : Tephritidae - Liste A1 de l'OEPP) a été piégé occasionnellement depuis 2019 en Île-de-France et dans le sud de la France à proximité d'aéroports ou de marchés de gros de produits frais (SI OEPP 2018/227, 2021/194). Au cours de prospections officielles, 1 adulte (mâle) de *B. dorsalis* a été capturé dans un piège dans une parcelle de pêcher (*Prunus persica*) (0,45 ha) de l'agglomération de Mulhouse (département du Haut-Rhin, région Alsace). Ce piège se trouvait dans une exploitation agricole urbaine (3,5 ha de vergers et 8 ha de cultures maraîchères) qui vend également des produits frais, notamment des fruits exotiques. Il existe des sources d'infestation

potentielles à proximité (<1km): une plateforme de distribution qui expédie des végétaux et produits végétaux provenant de pays où le ravageur est présent, un producteur de confitures et un axe de communication majeur. Aucun symptôme n'a été observé et aucune larve de *B. dorsalis* n'a été trouvée. La découverte isolée et la localisation du piège indiquent que cette découverte est très probablement due à l'introduction de fruits exotiques infestés, et qu'elle n'est pas liée à un foyer.

Des mesures préventives obligatoires seront mises en œuvre sur le lieu de production : tous les fruits/légumes mûrs sur le sol seront collectés et mis dans des sacs hermétiques ou incinérés. Les activités de prospection seront renforcées sur le lieu de production et aux environs, et des inspections visuelles seront effectuées sur les plantes-hôtes et à proximité des sites de distribution.

Le statut phytosanitaire de *Bactrocera dorsalis* en France est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, découverte isolée dans des pièges proches de points d'entrée, non liée à un foyer.**

Source: ONPV de France (2022-07).

Photos : *Bactrocera dorsalis*. <https://gd.eppo.int/taxon/DACUDO/photos>

Mots clés supplémentaires : incursion

Codes informatiques : DACUDO, FR

2022/190 Premier signalement de *Pochazia shantungensis* en Italie

Pochazia shantungensis (Hemiptera : Ricaniidae, Liste d'Alerte de l'OEPP) est signalé pour la première fois en Italie. L'espèce a été collectée dans plusieurs jardins privés et publics de la province de Pistoia (région Toscana) sur la base d'observations issues des sciences participatives. Des spécimens ont été collectés en septembre et octobre 2019 dans un jardin privé de la municipalité d'Agliana (4 mâles, 5 femelles, 12 nymphes) et en juin 2022 dans un autre jardin privé d'Agliana (6 mâles, 5 femelles, 6 nymphes). Les auteurs notent que la province de Pistoia est une zone importante de pépinières de plantes ornementales ligneuses. Ils estiment que *P. shantungensis* pourrait avoir été introduit avec des plantes importées d'Asie.

De nouvelles plantes-hôtes sont signalées, y compris des espèces cultivées et ornementales importantes dans la région OEPP, telles que : agrumes, figuier (*Ficus carica*), olivier (*Olea europaea*), vigne (*Vitis vinifera*), rosiers (*Rosa* spp.).

Source: Stroiński A, Balderi M, Marraccini D, Mazza G (2022) First records of *Pochazia shantungensis* (Chou & Lu, 1977) (Hemiptera: Fulgoromorpha: Ricaniidae) in Italy. *Zootaxa* 5188(3), 275-282, <https://doi.org/10.11646/zootaxa.5188.3.4>.

Photos : *Pochazia shantungensis*. <https://gd.eppo.int/taxon/POCZSH/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : POCZSH, IT

2022/191 Premier signalement de *Graphocephala versuta* en Algérie et dans la région OEPP

Au cours d'un inventaire de la faune d'insectes du autour du lac de Reghaia (nord de l'Algérie) entre septembre 2013 et avril 2014, la cicadelle *Graphocephala versuta* (Hemiptera : Cicadellidae) a été collectée pour la première fois en Algérie. Elle a alors été mal identifiée comme étant *Graphocephala fennahi*, une espèce nord-américaine introduite en Europe dans les années 1930. Le spécimen a récemment été identifié comme étant *G. versuta*. L'espèce a de nouveau été trouvée en août 2019 dans un vignoble de la région de Skikda (également dans le nord de l'Algérie, mais 350 km plus à l'est). Aucun dégât sur la vigne ou sur d'autres végétaux n'a été signalé dans le cadre de ces observations.

G. versuta est un vecteur de *Xylella fastidiosa* (Liste A2 de l'OEPP) aux États-Unis. Il faut noter que *X. fastidiosa* n'est pas signalé en Algérie. Il s'agit du premier signalement de *G. versuta* dans la région paléarctique.

Source: Boulaouad BA, Merzouki Y, Boulaouad D, Saci A, Daoudi-Hacini S, Doumandji S (2022) *Graphocephala versuta* (Homoptera: Cicadellidae): a first record for Algeria and the Palaearctic region. *EPPO Bulletin* 52(2), 484-486

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : GRCPVE, XYLEFA, DZ

2022/192 Organismes nuisibles interceptés au cours des inspections de bagages en Campania (Italie)

Un article récent mentionne les découvertes réalisées par les inspecteurs phytosanitaires au cours de l'inspection de bagages et de marchandises dans les différents points d'entrée de la région Campania, en Italie, entre 2016 et 2021. Il est noté qu'une grande diversité de matériel végétal est importée par les passagers des compagnies aériennes (168 espèces végétales ; matériel végétal divers tels que fruits, écorces, feuilles sèches). Lors du contrôle des bagages de passagers transportant du matériel végétal, les inspections ont détecté au moins un arthropode dans 41% des cas. En particulier, les organismes nuisibles préoccupants suivants ont été trouvés dans les bagages de passagers :

- larves d'*Anastrepha obliqua* (Diptera : Tephritidae, Liste A1 de l'OEPP) dans des mangues (*Mangifera indica*) ;
- larves du complexe de *Bactrocera dorsalis* (Diptera : Tephritidae - Liste A1 de l'OEPP) dans des goyaves (*Psidium guajava*), des fruits de *Momordica charantia*, et des mangues ;
- larves de *Leucinodes africensis* (Lepidoptera : Crambidae, Liste A1 de l'OEPP) sur des fruits de *Solanum aethiopicum* ;
- adultes de *Sternochetus frigidus* (Coleoptera : Curculionidae) dans des mangues ;
- larves de *Glyphodes pseudocaealis* (Lepidoptera : Crambidae) dans des fruits de jacquier (*Artocarpus heterophyllus*) ;
- larves d'*Earias vittella* (Lepidoptera : Nolidae) dans des fruits de gombo (*Abelmoschus esculentus*) ;
- larves de *Maruca vitrata* (Lepidoptera : Crambidae) dans des gousses de *Lablab purpureus*.

On peut noter que certains ravageurs ont été interceptés en provenance de pays où leur présence n'est pas connue : par exemple *Sternochetus frigidus* a été intercepté en

provenance du Burkina Faso alors qu'il n'est signalé qu'en Asie, et *Leucinodes africensis* a été intercepté en provenance du Bangladesh alors qu'il n'est connu qu'en Afrique.

Source: Pace R, Ascolese R, Miele F, Russo E, Griffo RV, Bernardo U, Nugnes F (2022) The bugs in the bags: the risk associated with the introduction of small quantities of fruit and plants by airline passengers. *Insects* 13(7), 617.
<https://doi.org/10.3390/insects13070617>

Mots clés supplémentaires : interceptions, inspection, filière

Codes informatiques : ANSTOB, CRYPGR, DACUDO, EARIVI, LEUIAF, MARUTE, IT

2022/193 Prospections sur les organismes de quarantaine de la pomme de terre en Norvège

En Norvège, des prospections sont menées pour déterminer le statut des maladies causées par *Clavibacter sepedonicus*, *Ralstonia solanacearum* et *Synchytrium endobioticum*, ainsi que des nématodes à galles *Meloidogyne chitwoodi* et *M. fallax* en production de pommes de terre (*Solanum tuberosum*). Un rapport des prospections conduites en 2021 est présenté ci-dessous.

En Norvège, la dernière découverte de la galle verruqueuse de la pomme de terre causée par *Synchytrium endobioticum* (Liste A2 de l'OEPP) remonte à 1994 et des mesures de quarantaine ont alors été appliquées pendant 20 ans. En 2021, 360 tubercules de pomme de terre au total ont fait l'objet d'une évaluation visuelle et aucun symptôme n'a été observé. 52 des 360 échantillons, choisis de manière aléatoire, ont été testés par PCR, et ils ont tous donné un résultat négatif.

La situation de *Synchytrium endobioticum* en Norvège peut être décrite ainsi : **Absent, l'organisme nuisible n'est plus présent.**

Le flétrissement bactérien de la pomme de terre causé par *Clavibacter sepedonicus* (Liste A2 de l'OEPP) a été détecté pour la première fois en 1964, et une législation nationale existe depuis 1965. En 1999, un programme d'éradication a été lancé (SI OEPP 2013/119) et a entraîné une diminution de l'incidence de la maladie. Pendant la période 1999-2008 (10 691 échantillons), 3% des échantillons étaient positifs ; en 2011-2015 (1929 échantillons), 1,3% des échantillons étaient positifs. En 2021, 360 échantillons ont été testés et *C. sepedonicus* n'a pas été détecté.

La situation de *Clavibacter sepedonicus* en Norvège peut être décrite comme : **Présent, non largement disséminé et faisant l'objet d'une lutte officielle.**

La pourriture brune de la pomme de terre causée par *Ralstonia solanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) n'a jamais été détectée en Norvège. En 2016, un programme de prospections a été mené sur des pommes de terre importées. 160 échantillons provenant de 12 pays ont été testés et *R. solanacearum* n'a pas été détecté. Depuis 2019, tous les échantillons collectés en Norvège et destinés à être testés pour *C. sepedonicus* sont également testés pour *R. solanacearum*. En 2021, 360 échantillons ont été testés et *R. solanacearum* n'a pas été détecté.

La situation de *Ralstonia solanacearum* en Norvège peut être décrite ainsi : **Absent, aucun signalement de l'organisme nuisible.**

Les nématodes à galles *Meloidogyne chitwoodi* et *M. fallax* n'ont jamais été trouvés en Norvège. En 2019, 2020 et 2021, l'Institut norvégien de recherche en bioéconomie (NIBIO) a analysé plus de 1 000 échantillons de pommes de terre de consommation et de pommes de terre destinées à la production d'amidon pour détecter *M. chitwoodi* et *M. fallax*, dont 360 échantillons en 2021. En 2019, 70 échantillons de pommes de terre de semence certifiées ont également été testés. Aucun nématode nuisible n'a été détecté dans les échantillons analysés.

La situation de *Meloidogyne fallax* et *Meloidogyne chitwoodi* en Norvège peut être décrite ainsi : **Absent, aucun signalement de l'organisme nuisible.**

Source: Eikemo H (2022) Rapport -OK-program potetkreft 2021. NIBIO Rapport 8(45), 19 pp. Available at https://www.mattilsynet.no/planter_og_dyrking/planteskadegjorere/soppsjukdo/mmer/rapport_potetkreft_2022.46798/binary/Rapport:%20Potetkreft%202022

- Perminow J, Akselsen IL, Brurberg MB, Wiig Hansen V (2022) OK potet-Bakterier
Overvåking og kartlegging av lys og mørk ringrøte i norsk produksjon av mat-og
industripotet. Sesong 2021. NIBIO Rapport 8(42), 15 pp. Available at
https://www.mattilsynet.no/planter_og_dyrking/planteskadegjorere/bakterier_og_fyttoplasma_i_planter/rapport_overvaaking_og_kartlegging_av_lys_og_mork_ringrote_i_norsk_produksjon_av_mat_og_industripotet_2021.46806
- Skuterud Vennatrø M (2022) *Meloidogyne chitwoodi* og *M. fallax* - Rapport for
overvåkningsprogrammet Skadegjørere i potet 2021. NIBIO Rapport 8(37), 12 pp.
Available at
https://www.mattilsynet.no/planter_og_dyrking/planteskadegjorere/soppsjukdommer/rapport_skadegjorere_i_potet_2021.46800/binary/Rapport:%20Skadegj%C3%B8rere%20i%20potet%202021

Mots clés supplémentaires : absence, signalement détaillé

Codes informatiques : CORBSE, MELGCH, MELGFA, RALSSL, SYNCEN, NO

2022/194 Premier signalement de *Ralstonia pseudosolanacearum* en Italie

Au cours du suivi annuel officiel des cultures de tomate (*Solanum lycopersicum*) dans la région Emilia-Romagna en 2020, le complexe d'espèces de *Ralstonia solanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) a été détecté dans trois parcelles de différents cultivars de tomate de la province de Parma (municipalités de Parma et de Collecchio). Des mesures phytosanitaires ont été prises, et les cultures de tomate ont fait l'objet de pulvérisations d'un défanant chimique. Une zone délimitée a été officiellement mise en place et des prospections ont été menées en 2021 et 2022.

En juillet 2021, 3 autres sites de production de tomates ont donné des résultats positifs. En août 2021, des symptômes suspects ont été trouvés sur 2 sites de production de tomate supplémentaires. Les échantillons collectés ont donné un résultat positif aux tests d'immunofluorescence, de PCR et de pouvoir pathogène. Après confirmation, toutes les cultures de tomate ont été détruites à l'aide d'un herbicide ou ont fait l'objet d'une destruction mécanique. Dans chaque parcelle infestée, seules quelques plantes symptomatiques (flétrissement, brunissement) ont été trouvées, en petit groupes.

En juillet 2022, des symptômes suspects ont été observés sur 2 autres sites de production de tomate et ont été testés pour le complexe d'espèces de *R. solanacearum*, par des tests à flux latéral, par culture sur milieu SMSA, par PCR et par PCR en temps réel. Les plants de tomate des zones ayant donné un résultat positif, ainsi qu'une zone tampon de 113 m² autour de la découverte, ont été immédiatement traités avec un défanant. L'analyse de confirmation conforme au Règlement de l'UE 2022/1193 a identifié l'espèce comme étant *Ralstonia pseudosolanacearum*. La zone délimitée a été étendue. Des mesures phytosanitaires conformes au Règlement de l'UE 2022/1193 seront appliquées et comprennent la destruction de la culture, la rotation des cultures au cours des 5 prochaines années, et la désinfection des outils et des équipements utilisés dans les parcelles infestées.

Le statut phytosanitaire de *Ralstonia pseudosolanacearum* en Italie est officiellement déclaré ainsi : **Transitoire, donnant lieu à une action phytosanitaire, en cours d'éradication.**

Source: ONPV d'Italie (2022-08).
Règlement d'exécution (UE) 2022/1193 De la Commission du 11 juillet 2022 établissant des mesures destinées à éradiquer *Ralstonia solanacearum* (Smith 1896) Yabuuchi et al. 1996 emend. Safni et al. 2014 et à prévenir sa propagation. OJL 185 12.07.2022, 27-46, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2022/1193/oj

Photos : Complexe d'espèces de *Ralstonia solanacearum*.
<https://gd.eppo.int/taxon/RALSSO/photos>

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : RALSSO, RALSPS, IT

2022/195 Mise à jour sur la situation de *Ralstonia pseudosolanacearum* en Allemagne

En Allemagne, *Ralstonia pseudosolanacearum* (Liste A2 de l'OEPP) a été signalé pour la première fois en 2021 dans un institut de recherche de Hesse sur des plants de gingembre (*Zingiber officinale*) et de tomate (*Solanum lycopersicum*) symptomatiques dans une serre (SI OEPP 2021/040). Des mesures officielles d'éradication ont été prises.

En juin 2022, des symptômes ont de nouveau été observés sur des plants de gingembre sur le même site. Des plants de gingembre et de concombre (*Cucumis sativum*) cultivés dans la même serre ont donné des résultats positifs aux tests pour *R. pseudosolanacearum*. La source de l'infestation n'est pas connue. On ne sait pas non plus si l'infestation est liée à celle de l'année précédente ou s'il s'agit d'une nouvelle introduction. Des mesures officielles d'éradication sont appliquées, et une prospection sera menée pendant au moins 3 ans.

Le statut phytosanitaire de *Ralstonia pseudosolanacearum* en Allemagne est officiellement déclaré ainsi : **Présent, seulement dans une localité, en cours d'éradication.**

Source: ONPV d'Allemagne (2022-08).

Photos : *Ralstonia solanacearum* species complex. <https://gd.eppo.int/taxon/RALSSO/photos>

Mots clés supplémentaires : signalement détaillé

Codes informatiques : RALSSO, RALSPS, DE

2022/196 Premier signalement du cotton leaf curl Gezira virus en Belgique

L'ONPV de Belgique a récemment informé le Secrétariat des premières découvertes du cotton leaf curl Gezira virus (*Begomovirus*, CLCuGV, organisme de quarantaine A1 de l'UE sous le nom de 'Begomovirus') sur son territoire. Le CLCuGV a également été signalé récemment aux Pays-Bas (SI OEPP 2022/153) sur des plantes de *Lavatera*.

L'ONPV de Belgique a été informée en août 2022 que des études de traçabilité en amont avaient montré que certains lots de *Lavatera* contaminés avaient été livrés en août 2021 et en avril 2022 à quatre opérateurs de Belgique. Des prospections ont été menées dans ces établissements. Il s'est avéré que certaines plantes avaient été vendues à des opérateurs en France, et l'ONPV française a été informée. Chez l'un des opérateurs de Belgique (province de Liège), des *Lavatera* ont donné un résultat positif aux tests pour le CLCuGV. Ces plantes n'étaient cependant pas liées au lot initial ou à l'opérateur du foyer initial. Des études de traçabilité en amont ont montré que ces *Lavatera* provenaient d'un opérateur allemand. Les autorités allemandes ont été informées. La présence du vecteur (*Bemisia tabaci*) a été étudiée à l'aide de pièges collants, mais aucun spécimen n'a été capturé. D'autres plantes-hôtes présentes et liées au même opérateur allemand ont fait l'objet d'un échantillonnage, dont les résultats n'ont pas encore été reçus. Certains de ces *Lavatera* avaient déjà été vendus à des clients privés, et les plantes restantes seront détruites.

Le statut phytosanitaire du cotton leaf curl Gezira virus en Belgique est officiellement déclaré ainsi : **Présent, en cours d'éradication.**

Source: ONPV de Belgique (2022-08, 2022-09).

Mots clés supplémentaires : nouveau signalement

Codes informatiques : CLCuGV, BE

2022/197 Études sur les adventices-hôtes du tomato brown rugose fruit virus

Le tomato brown rugose fruit virus (*Tobamovirus*, ToBRFV - Liste A2 de l'OEPP) a été décrit en 2015 à partir de tomates cultivées sous serre dans la vallée du Jourdain (Salem *et al.*, 2016). Ce virus a depuis été détecté chaque année dans des zones de culture de tomate de l'ensemble de la Jordanie, et ces foyers ont soulevé des inquiétudes quant au rôle éventuel des adventices-hôtes dans l'épidémiologie de la maladie. Entre février 2019 et novembre 2021, des adventices ont été collectées dans des parcelles et des serres de tomate de la vallée du Jourdain et de montagnes, dans les principales zones de culture de la tomate. Un grand nombre d'espèces d'adventices (30 espèces appartenant à 16 familles) ont été trouvées dans les cultures de tomate, la plupart des plantes collectées étant asymptomatiques (à quelques exceptions près, qui présentaient des signes de jaunisse, rabougrissement, mosaïque ou marbrure). Sur 258 échantillons collectés, le ToBRFV a été détecté (DAS-ELISA suivi d'une inoculation mécanique sur *Nicotiana tabacum*, *D. metel*, *D. stramonium* et confirmation par RT-PCR) dans 114 échantillons de 12 espèces : *Amaranthus retroflexus*, *Beta vulgaris* subsp. *maritima*, et *Chenopodium murale* (Amaranthaceae) ; *Conyza canadensis* et *Taraxacum officinale* (Asteraceae) ; *Malva parviflora* (Malvaceae) ; *Oxalis corniculata* (Oxalidaceae) ; *Portulaca oleracea* (Portulacaceae) ; *Veronica syriaca* (Scrophulariaceae) ; *Solanum elaeagnifolium* et *S. nigrum* (Solanaceae) ; et *Corchorus olitorius* (Tiliaceae). Plus de 50% des échantillons collectés pour les espèces suivantes étaient infectés : *A. retroflexus*, *C. canadensis*, *T. officinale*, *C. murale*, *M. parviflora*, *V. syriaca*, et *S. nigrum*.

Au cours de ces études, des fruits mûrs de *S. nigrum* ont également été collectés sur des plantes symptomatiques pour évaluer la transmission du ToBRFV par les semences. Les résultats montrent que le ToBRFV peut être transmis aux plantules par des semences contaminées de *S. nigrum*, avec un taux de transmission faible (environ 1,9%) ; dans le témoin, toutes les plantules provenant de semences saines ont été confirmées exemptes du virus par DAS-ELISA et RT-PCR.

Les auteurs concluent que les stratégies de gestion du ToBRFV dans les cultures de tomate doivent être revues pour inclure une lutte appropriée contre les adventices.

Source: Salem NM, Abumuslem M, Turina M, Samarah N, Sulaiman A, Abu-Irmaileh B, Ata Y (2022) New weed hosts for tomato brown rugose fruit virus in wild Mediterranean vegetation. *Plants* 11, 2287. <https://doi.org/10.3390/plants11172287>

Salem N, Mansour A, Ciuffo M, Falk BW, Turina M (2016) A new tobamovirus infecting tomato crops in Jordan. *Archives of Virology* 161(2), 503-506.

Photos : *Tomato brown rugose fruit virus*. <https://gd.eppo.int/taxon/TOBRFV/photos>

Mots clés supplémentaires : plante-hôte

Codes informatiques : TOBRFV, JO

2022/198 *Ageratina adenophora* (Asteraceae) dans la région OEPP : addition à la Liste d'Alerte de l'OEPP

Pourquoi

Ageratina adenophora (Asteraceae) est une plante herbacée pérenne. Il s'agit d'une espèce exotique envahissante dans de nombreuses régions du monde. Dans la région OEPP, elle est présente sous forme de populations isolées en Algérie, en Espagne, en France, en Italie et au Portugal. Le Panel OEPP sur les plantes exotiques envahissantes a recommandé qu'une analyse du risque phytosanitaire de l'OEPP soit préparée sur *A. adenophora* en 2023. *A. adenophora* a été ajoutée sur la Liste d'Alerte pour attirer l'attention sur l'espèce et rechercher des informations supplémentaires sur sa présence et son comportement dans la région OEPP.

Répartition géographique

Région OEPP : Algérie, Espagne (y compris îles Canaries), France (y compris Corse), Italie, Portugal.

Afrique : Afrique du Sud, Algérie, Kenya, Nigeria, Ouganda, Zimbabwe.

Asie : Bhoutan, Brunei Darussalam, Chine (Guangxi, Guizhou, Yunnan), Inde (Himachal Pradesh), Indonésie, Lao, Liban, Myanmar, Népal, Philippines, Taiwan, Thaïlande, Vietnam.

Amérique du Nord : États-Unis (California, Hawaii), Mexique (native).

Caraïbes : Trinité-et-Tobago.

Océanie : Australie, Nouvelle-Zélande.

Morphologie

Tiges violacées, nombreuses, érigées, lisses, cylindriques ; peu ramifiées vers l'apex, 1-2 m de long, parfois plus longues ; glanduleuses, d'abord poilues puis devenant ligneuses. Feuilles vert foncé ; opposées, en forme de truelle, 5-8 cm de long, (2,5-)3-7,5 cm de large, à bords dentés, effilées vers l'apex et se rétrécissant brusquement à la base en un mince pétiole de 2-4 cm de long ; trois nervures, glabres ou légèrement pubescentes, dentées le long des bords apicaux. Les pétioles sont bruns. Les inflorescences comprennent 50 à 70 fleurs tubulaires blanches d'environ 3,5 mm de long, groupées en capitules de 5-6 mm de diamètre disposés à l'intérieur d'une rangée de bractées vertes, sous forme de grappe plate pouvant atteindre 10 cm de diamètre, à l'extrémité des branches. Les graines sont brun foncé à noires, minces, anguleuses, mesurant 1,5-2 mm de long, avec 5 à 10 fins poils blancs mesurant environ 4 mm de long.

Biologie et écologie

Chaque plante peut produire 100 000 graines au cours d'une saison de végétation. L'espèce présente un taux de croissance rapide qui peut faciliter la formation d'une monoculture dense.

Habitats

A. adenophora peut envahir des habitats rudéraux (voies ferrées, bords de route), des habitats agricoles, des forêts ouvertes et les lisières de forêt. Dans la région OEPP, on la trouve dans des zones où il ne gèle pas, dans la région méditerranéenne et sur des îles de l'Atlantique, mais les changements climatiques pourraient agrandir la zone d'établissement

potentiel. En France, elle envahit les habitats riverains, et en Italie elle est signalée le long des berges des rivières et dans des zones côtières rocheuses humides.

Filières de mouvement

Les graines d'*A. adenophora* peuvent contaminer les machines et équipements usagés, le sol ou les milieux de culture associés aux plantes. Les graines peuvent également être transportées par le bétail, et adhérer aux vêtements et aux équipements de loisirs. *A. adenophora* a été utilisé comme espèce ornementale au 19^{ème} siècle. La dissémination naturelle a lieu par les graines qui peuvent être dispersées par le vent et l'eau.

Impacts

Ageratina adenophora peut avoir des effets négatifs sur la biodiversité et les services écosystémiques. Les monocultures denses entrent en compétition avec les espèces végétales natives, ce qui peut avoir des impacts négatifs sur les niveaux trophiques supérieurs. *A. adenophora* peut envahir les habitats agricoles avec des impacts négatifs sur le rendement des cultures et sur les pâturages. Elle est toxique pour le bétail.

Lutte

Des méthodes de lutte mécanique et chimique peuvent être efficaces pour contrôler les populations de la plante. Des herbicides peuvent être appliqués sur le feuillage lorsque la plante est en croissance. La lutte biologique a été utilisée dans toute l'aire de répartition où la plante est envahissante, à l'aide d'agents de lutte biologique arthropodes et fongiques, avec un succès variable.

Sources

- Andreu J, Vilá M, Hulme PE (2009) An assessment of stakeholder perceptions and management of noxious alien plants in Spain. *Environmental Management* 43, 1244-1255.
- Del Guacchio E (2013) *Ageratina adenophora* (Asteraceae) new species to the Italian alien flora and observations on its environmental threats. *Hacquetia* 12(2), 17-22.
- Muniappan R, Raman A, Reddy GVP (2009) *Ageratina adenophora* (Sprengel) King and Robinson (Asteraceae). In *Biological Control of Tropical Weeds using Arthropods*, ed. R. Muniappan, G. V. P. Reddy, and A. Raman. Published by Cambridge University Press. Cambridge University Press.

Mots clés supplémentaires : plante exotique envahissante, liste d'alerte

Codes informatiques : EUPAD

2022/199 Premier signalement de *Sida rhombifolia* en Italie

Sida rhombifolia (Malvaceae) a une vaste répartition géographique. Bien que sa zone d'indigénat ne soit pas connue, on pense qu'il s'agit de la zone paléotropicale. Cette espèce a été introduite aux Amériques. Dans l'ensemble de sa répartition, elle est signalée comme étant une adventice commune le long des routes, ainsi que dans les zones urbaines, les pâturages et les parcelles cultivées. Au cours de prospections menées entre 2014 et 2021 dans le nord-est de Sicilia (Italie), *S. rhombifolia* a été trouvée dans cinq localités des monts Peloritani, le long de la ceinture côtière entre Furnari et Rometta, près de Messina. Elle y colonise des habitats perturbés (bords de route, carrières abandonnées et zones non cultivées) situés à 0-140 m d'altitude, et qui ont des niveaux de nitrates élevés et des niveaux d'humidité modérés. Il s'agit du premier signalement de *S. rhombifolia* en Italie. En Sicilia, l'espèce est localement bien établie et présente une couverture importante. Les peuplements de *S. rhombifolia* du nord-est de Sicilia comportent de nombreux individus (environ 50-100 dans chaque peuplement). La dissémination peut être facilitée par les

graines qui peuvent adhérer aux vêtements et aux animaux. L'introduction de *S. rhombifolia* en Sicile a probablement été accidentelle, par des graines transportées sur des véhicules dans une zone de commerce telle que le détroit de Messine. Elle a peut-être pu entrer par le biais du commerce horticole, spécialisé dans le commerce d'espèces exotiques, car la première découverte a eu lieu dans une zone à forte présence humaine.

Source: Cambria S, Crisafulli A, Giusso del Galdo G, Picone RM, Soldano A, Sciandrello S, Tavilla G (2022) First record of *Sida rhombifolia* L. (Malvaceae) for Italian flora: taxonomical and ecological investigation. *Acta Botanica Croatica*, <https://doi.org/10.37427/botcro-2022-013>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques
envahissantes, nouveau signalement

Codes informatiques : SIDRH, IT

2022/200 Premier signalement de *Sphaeralcea bonariensis* en Italie et dans la région méditerranéenne

Sphaeralcea bonariensis (Malvaceae) est native d'Amérique du Sud (Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay et Uruguay) où elle est souvent décrite comme une adventice dans les parcelles agricoles et les habitats rudéraux. Elle a été signalée comme étant envahissante en Afrique du Sud, au Brésil et dans les Emirats Arabes Unis. Dans la région OEPP, l'espèce a été signalée en Belgique où elle est jugée occasionnelle. Au cours de prospections floristiques dans l'ouest de Sicile (Italie), quelques individus de *Sphaeralcea bonariensis* ont été signalés près du village de Rocca Palumba (Palermo). Une dizaine de plantes ont été observées, poussant dans des bosquets d'*Opuntia ficus-indica*. Ces plantes se trouvaient à 335 m d'altitude dans des sols argileux. Il s'agit du premier signalement de *S. bonariensis* en Italie et dans la région méditerranéenne. La filière d'introduction probable est accidentelle, par contamination de compost ou lots de semences destinées à l'agriculture. La présence de *S. bonariensis* pourrait aussi être liée à la voie ferrée, située à proximité immédiate des terrains agricoles. La filière horticole peut être exclue, car l'espèce n'est pas utilisée à ces fins en Italie. *S. bonariensis* doit être considérée comme une plante exotique occasionnelle en Italie. La dissémination de l'espèce devrait être évitée.

Source: Aleo M, Cambria S, Minissale P, Bazan G (2022) First record of *Sphaeralcea bonariensis* (Cav.) Griseb. (Malvaceae) as a casual alien species in the Mediterranean area. *BioInvasions Records* 11(2), 338-344.

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques
envahissantes, nouveau signalement

Codes informatiques : SPHBO, IT

2022/201 Premier signalement de *Gymnocoronis spilanthoides* en France

Gymnocoronis spilanthoides (Asteraceae : Liste A2 de l'OEPP) est native d'Amérique du Sud. Elle est signalée comme étant une espèce exotique envahissante en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Japon, en Chine et à Taiwan. Dans la région OEPP, *G. spilanthoides* a été signalée en Hongrie dans des canaux connectés à des eaux chaudes, en Italie (nord-ouest de la région Lombardia) et aux Pays-Bas à Vleuten en 2019. Une population de *G. spilanthoides* a été signalée pour la première fois dans le nord-ouest de la France (Le Mans) le long de la rivière Sarthe en 2021. En août 2022, cette population était en fleur et couvrait une surface totale de 50 m². On ne sait pas comment la population est arrivée dans cette localité, mais les filières éventuelles comprennent la contamination de bateaux ou de machines, et

l'association aux oiseaux migrateurs. La gestion de cette population devrait être une priorité. La lutte manuelle peut être efficace pour limiter les petites infestations, par arrachage manuel, ratissage ou à l'aide de machines de drainage. Les plantes peuvent être éliminées par séchage et incinération. Il faut s'assurer que toutes les parties de la plante sont enlevées pour éviter les fragments qui peuvent se régénérer.

Source: Tela-botanica.org (2022) *Gymnocoronis spilanthoides*, asteracée nouvelle pour la France. Available at: <https://www.tela-botanica.org/2022/08/gymnocoronis-splanthoides-asteracee-nouvelle-pour-la-france/>

Photos : *Gymnocoronis spilanthoides*. <https://gd.eppo.int/taxon/GYNISP/photos>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques
envahissantes, nouveau signalement

Codes informatiques : GYNISP, FR

2022/202 *Solanum viarum* ajouté à la Liste d'observation de l'OEPP

Solanum viarum (Solanaceae) est originaire d'Amérique du Sud et il s'agit d'une espèce exotique envahissante en Asie, en Amérique du Nord, en Amérique centrale et en Afrique du Sud. Chaque plante produit des milliers de graines qui sont dispersées par les petits mammifères et le bétail. *S. viarum* a été observée pour la première fois dans la région OEPP dans les années 2000 en tant qu'espèce exotique transitoire (dans une zone portuaire en Belgique) et en 2019 elle a été signalée dans les Gorges du Gardon (FR) (SI OEPP 2021/070). En 2022, un groupe d'experts a été organisé pour évaluer le risque de *S. viarum* pour la région OEPP. La probabilité d'entrée de *S. viarum* dans la région OEPP est très faible avec une incertitude modérée. Plusieurs filières ont été évaluées, mais il n'existe pas d'association forte avec les filières identifiées. La probabilité d'établissements supplémentaires en plein champ est élevée avec une incertitude élevée, celle-ci reflétant la zone d'établissement potentiel limitée dans la région OEPP. *S. viarum* a un fort potentiel de dissémination car elle peut se disséminer par voie naturelle et grâce aux activités humaines. En Amérique du Nord, *S. viarum* a eu un impact sur les pâturages et la production de bétail à la fin des années 1990 et au début des années 2000, mais les impacts ont diminué récemment grâce à une meilleure gestion (lutte biologique et chimique). Le groupe d'experts a estimé que l'impact socio-économique potentiel dans la région OEPP est faible, avec une incertitude élevée qui reflète les inconnues liées à la plasticité de *S. viarum* et à sa capacité d'adaptation aux paramètres climatiques et environnementaux de la région OEPP. L'analyse du risque phytosanitaire conclut que *S. viarum* présente un risque phytosanitaire modéré pour la zone menacée, avec une incertitude élevée, et recommande son ajout à la Liste d'observation de l'OEPP. L'ARP doit être révisée tous les dix ans ou lorsque de nouvelles informations importantes deviennent disponibles (par ex. établissement dans la zone menacée ou nouvelles interceptions sur les filières).

Source: EPPO (2022) EPPO Technical Document No. 1085. Pest risk analysis for *Solanum viarum*. EPPO, Paris. Available at: <https://gd.eppo.int/taxon/SOLVI/documents>

Photos : *Solanum viarum*. <https://gd.eppo.int/taxon/GYNISP/photos>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques
envahissantes, listes OEPP

Codes informatiques : SOLVI

2022/203 Espèces d'arbres exotiques envahissants en Italie

Les espèces d'arbres exotiques envahissants peuvent avoir des effets néfastes importants sur les habitats qu'elles envahissent et transforment souvent les écosystèmes. Les arbres exotiques envahissants ont été identifiés pour 20 régions administratives d'Italie en utilisant des bases de données en ligne, des articles publiés et d'autres sources en ligne. Au total, 25 espèces d'arbres exotiques envahissants ont été incluses dans l'étude (Tableau 1), la plupart introduites en Italie au 19^{ème} siècle. L'étude montre que les forêts riveraines sont le type de forêt le plus envahi, avec 16 espèces d'arbres exotiques envahissants. Les forêts de chênes pédonculés, les forêts de chênes/charmes et de charmes, les forêts d'érables/frênes communs et d'érables/tilleuls, les formations arbustives méditerranéennes et les forêts de châtaigniers abritaient toutes plus de 10 espèces d'arbres exotiques envahissants. *Robinia pseudoacacia* et *Ailanthus altissima* étaient les espèces d'arbres exotiques envahissants présentes dans le plus grand nombre de types de forêts.

Tableau 1. 25 espèces d'arbres exotiques envahissants en Italie

Espèce	Famille	Statut OEPP	Zone d'indigénat	Nb régions où envahissante
<i>Acacia dealbata</i>	Fabaceae	Liste des PEE (plantes exotiques envahissantes)	Australie	2
<i>Acacia mearnsii</i>	Fabaceae		Australie	1
<i>Acacia provincialis</i>	Fabaceae		Australie	1
<i>Acacia pycnantha</i>	Fabaceae		Australie	1
<i>Acacia saligna</i>	Fabaceae		Australie	5
<i>Acer negundo</i>	Sapindaceae		Amérique du Nord et centrale	6
<i>Ailanthus altissima</i>	Simaroubaceae	Liste des PEE	Chine	20
<i>Broussonetia papyrifera</i>	Moraceae	Liste d'observation	Asie	4
<i>Elaeagnus pungens</i>	Elaeagnaceae		Asie	1
<i>Eucalyptus camaldulensis</i> subsp. <i>camaldulensis</i>	Myrtaceae		Australie	1
<i>Juglans nigra</i>	Juglandaceae		Amérique du Nord	1
<i>Ligustrum lucidum</i>	Oleaceae		Asie	2
<i>Parkinsonia aculeata</i>	Fabaceae		Amériques	2
<i>Paulownia tomentosa</i>	Paulowniaceae	Liste d'Alerte	Asie	1
<i>Platanus x hispanica</i>	Platanaceae		Origine hybride	1
<i>Populus x canadensis</i>	Salicaceae		Origine hybride	2
<i>Prunus laurocerasus</i>	Rosaceae		Région OEPP	3
<i>Prunus serotina</i>	Rosaceae	Liste des PEE	Amérique du Nord et centrale	3
<i>Quercus rubra</i>	Fagaceae		Amérique du Nord	2
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Fabaceae		Amérique du Nord	17
<i>Robinia viscosa</i>	Fabaceae		Amérique du Nord	1
<i>Sesbania punicea</i>	Fabaceae	Liste d'observation	Amérique du Sud	2
<i>Trachycarpus fortunei</i>	Areaceae		Asie	3
<i>Ulmus pumila</i>	Ulmaceae		Asie	2
<i>Vachellia karroo</i>	Fabaceae		Afrique du Sud	1

Source: Campagnaro T, Brundu G, Burrascano S, Celesti-Gradow L, La Mantia T, Sitzia T, Badalamenti E (2022) Tree invasions in Italian forests. *Forest Ecology and Management* 521. <https://doi.org/10.1016/j.foreco.2022.120382>

Mots clés supplémentaires : plantes exotiques envahissantes

Codes informatiques : ACADA, ACAMR, ACAPY, ACRNE, AILAL, BRNPA, IUGNI, LIGLU, PAKAC, PAZTO, PLTHY, POPCA, PRNLR, PRNSO, QUERU, ROBPS, ROBVI, SEBPU, TRRFO, ULMPU, ACAKA, IT